



Gestion Intégrée des Zones Côtières

PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE DE PRATIQUES A MBOUR

LES ETAPES DU PROCESSUS

- 1- Identification du domaine, de la communauté (acteurs en interaction et parties prenantes) et des pratiques en cours ou mobilisatrices. Dans une optique de gestion intégrée des zones côtières, l'enjeu peut porter sur plusieurs aspects mobilisateurs des différentes parties prenantes. Il importe de travailler à déterminer un enjeu prioritaire - la gestion des déchets sur le littoral, pour notre cas - et de décliner avec les acteurs concernés - ici, les « corps de métiers » présents sur le littoral - les pratiques qui génèrent des déchets. Il peut également y avoir des pratiques exposées aux risques environnementaux (l'avancée de la mer, par exemple) quand elles ne sont pas simplement menacées par des problèmes environnementaux générés par d'autres types d'actions anthropiques (par exemple : des filets de pêche rejetés sur la berge et qui peuvent constituer des sources de pollution ; des matières plastiques, des eaux polluées rejetées par des fabriques de glace ou des entreprises de produits halieutiques, etc.). Cette phase est d'autant plus importante qu'elle permet aux acteurs de s'entendre sur un contenu (motivation de la CP et intérêts des acteurs) et de s'orienter, dans le cas d'espèce, vers l'amélioration continue ou le renforcement de leur capacité économique tout en encourageant des pratiques plus responsables, d'un point de vue social et environnemental. C'est seulement quand ils sont convaincus du potentiel économique qui va avec la posture de responsabilité sociale et environnementale que ces acteurs, et les parties prenantes avec lesquelles ils dialoguent, se déploieront effectivement en termes de communauté, dans une perspective d'appropriation et de durabilité de leur dynamique.

- 2- Rencontre élargie aux autres parties prenantes au domaine de la transformation des produits halieutiques (Organisations de pêcheurs et mareyeurs – CLP/CLPA, Autorités locales des différents sites concernés, Services techniques concernés – Pêche, Environnement, Services d’Hygiène, etc., entre autres).

Objectif : Définition des conditions d’accompagnement des *métiers* par les autres parties prenantes (facilitation accès à la matière première et aux intrants, facilitation au niveau institutionnel voire fiscal, appui à la mise en place d’un meilleur dispositif de gestion des déchets et des niches de valorisation identifiées, mettre en exergue des opportunités/perspectives de renforcement de capacités selon les besoins déjà déterminés, etc.).

- 3- Lancement de la dynamique de formalisation de la Communauté de pratiques avec, en amont, la restructuration des GIE de femmes transformatrices et l’adoption de la Charte de la CP.
- 4- Revue des microprojets (niches de diversification et de création de valeur ajoutée selon les filières) mis en exergue, y compris pour l’accès aux fours de fumage de poisson et aux claies de séchage.
- 5- Déploiement du mécanisme AREED II pour l’accès aux crédits, notamment pour les fours de fumage de poisson, et ouverture à d’autres IMF pour la mise en place de produits financiers adaptés aux autres microprojets (valorisation coquillages, production de farine de poisson, valorisation des algues vertes, etc.).
- 6- Déploiement de la stratégie de coaching et du mécanisme de suivi, en rapport avec les responsables thématiques (comités) et les autres parties prenantes (si possible, rencontres trimestrielles).